

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MAËL-CARHAIX - 22340**

Séance du mardi 29 septembre 2026

Délibération n° 26.29.09.09

Le 29 septembre 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 21 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT Jean-Pierre TROQUIER

Absents : John GREENLEES, Marija LE CORVELLEC

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	Présents : 13	Pouvoir : 0
Vote	Pour	13
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Rénovation énergétique de la salle polyvalente Arc en Ciel. Approbation de l'avant-projet Montant estimatif actualisé 578 087.20 € HT. Demande de subvention au titre du contrat de territoire. Actualisation du plan de financement.

Classification Actes : Commande publique – 1.1 : Marchés publics

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du 18 mai 2026 approuvant l'avant-projet et son estimatif (hors diagnostics) d'un montant total de 575 431.20 € HT et approuvant les demandes de subventions auprès de différents financeurs.

Elle précise que les travaux prévus portent sur :

- **l'optimisation énergétique des équipements électriques** : reprises tableaux, sous-compteurs, éclairages, régulation, paramétrage eau chaude, modification d'abonnement,
- **le remplacement du système de chauffage couplé à une ventilation double flux** : installation d'une Centrale de Traitement d'Air (CTA) couplée à des Pompes à Chaleur thermodynamique air/eau (PAC), en remplacement des plafonds rayonnants électrique existants, télégestion chauffage/ventilation,
- **l'isolation thermique par l'extérieur (ITE)** : isolation en matériaux biosourcé sur l'ensemble du bâtiment principal sur deux niveaux (hors cuisine et locaux techniques déjà rénovés), revêtements et parements extérieurs enduit et/ou bardage,
- **le changement des menuiseries extérieures** : ensemble des menuiseries en aluminium avec volet roulant électrique pour les fenêtres (modification de certains châssis existant),
- **les travaux de modifications extérieur et intérieur** : modification des façades, suppression de certaines portes et fenêtre avec modification des sas, création d'un auvent sur l'entrée, bouchement du vide sur deux niveaux dans l'entrée, modification de l'ensemble des plafonds du RDC, plafond bar, sas et débarras à l'étage avec compléments d'isolation.

Cependant, concernant les subventions et notamment le contrat de territoire, elle indique que, suite à l'évolution des réflexions concernant le financement de l'extension du cabinet médical, il a été décidé un nouvel arbitrage concernant l'affectation du solde de l'enveloppe attribuée au titre du contrat de territoire 2022-2027 à savoir 158 110 €.

Ainsi au vu de l'attribution de subvention au titre du Fonds vert, Mme le Maire présente le plan prévisionnel de financement actualisé du projet :

Coût estimatif de l'opération HT	
Mission de maîtrise d'œuvre	39 000,00 €
Travaux	525 400,00 €
Frais annexes	13 687.20 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	578 087.20 €

Ressources prévisionnelles de l'opération	
Financements	Montant (HT)
Fonds Vert	75 000.00 €
Conseil départemental Contrat de territoire	118 110,00 €
EPCI Fonds de concours	30 000,00 €
SDE ORECA	30 000,00 €
Sous-total aides	253 110.00 €
Fonds propres	118 477.20 €
Emprunt	190 000,00 €
Recettes générées	16 500.00 €
Sous-total	324 977.20 €
TOTAL	578 087.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet et le plan prévisionnel de financement actualisé d'un montant global de 578 087.20 € HT,
- Autorise Mme le maire à solliciter la subvention notamment au titre du contrat de territoire 2022-2027 d'un montant de 118 110.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Bané